

Bilan de la concertation

Pièce 4

Version arrêtée le 28 novembre 2019

SCoT DE LA RÉGION DE COGNAC

Sommaire

Partie 1 : La démarche de concertation p.4

1. Les modalités de concertation prévues par le SCoT de la région de Cognac p.4

1.1. Les modalités de concertation définies par la délibération p.4

1.2. Les modalités permettant au public de s'exprimer et faire part de ses observations p.4

2. L'organisation de la concertation tout au long de la procédure d'élaboration du SCoT..... p.4

2.1. Les 2 grandes étapes ayant ponctué la concertation lors de l'élaboration du projet du SCoT de la région de Cognac p.4

2.2. La durée de la concertation p.5

3. Les actions menées pour l'information et la participation du public ... p.5

3.1. Les actions d'information et de communication pour le public p.6

3.1.1. La mise à disposition du public d'un dossier de concertation..... p.6

3.1.2. La mise en place d'une exposition..... p.6

3.1.3. La publication d'articles et d'encarts de presse consacrés au SCoT p.9

3.1.4. La transmission d'informations sur le SCoT de la région de Cognac aux communes pour une éventuelle insertion dans leurs publications municipales p.15

3.1.5. La mise à disposition des documents du SCoT sur le site internet consacré à son élaboration p.16

3.1.6. La communication relayée par les collectivités du SCoT p.18

3.2. Les actions pour la participation du public..... p.21

3.2.1. La mise à disposition d'un cahier d'observation pour recueillir les remarques du public p.21

3.2.2. Les réunions publiques p.21

3.2.3. Le stand d'exposition à la Foire de la Grande Champagne p.22

4. La mobilisation des partenaires et des élus p.23

Partie 2 : Synthèse des contributions et observations formulées par le public et leur prise en compte p.25

1. La synthèse des contributions et des observationsp.25

1.1. Les échanges en réunions publiquesp.25

1.2. Les observations consignées dans le cahier de concertation p.26

2. La prise en compte des contributions et observations dans le cadre de l'élaboration du SCoTp.27

Partie 1 :

La démarche de concertation

Par délibération du comité syndical en date du 25 novembre 2013, le Syndicat Mixte de Cohérence de la région de Cognac prescrivait l'élaboration du schéma de cohérence territoriale de la région de Cognac et fixait les modalités de concertation permettant l'accès à l'information tout au long de la procédure.

1. Les modalités de concertation prévues par le SCoT de la région de Cognac

1.1. Les modalités de concertation définies par la délibération

Les modalités de concertation retenues sont les suivantes :

- Mise à disposition du public de dossiers et notamment du porter à connaissance de l'État au siège du syndicat.
- Transmission d'informations sur le SCoT de la région de Cognac aux communes pour une éventuelle insertion dans leurs publications municipales.
- Réunions publiques.
- Expositions itinérantes si besoin sur certaines thématiques.
- Annonces des différentes réunions de concertation par voie de presse.

1.2. Les modalités permettant au public de s'exprimer et faire part de ses observations

Le public pourra faire ses observations et remarques :

- Sur les registres d'observations mis à disposition au siège du PETR Ouest-Charente – Pays du Cognac.
- Sur le site internet consacré à l'élaboration du SCoT de la région de Cognac.
- Par voie postale à l'adresse suivante :

Monsieur le Président
Concertation sur le SCoT de la région de Cognac
PETR Ouest-Charente – Pays du Cognac
1 rue du Port
16200 Jarnac

2. L'organisation de la concertation tout au long de la procédure d'élaboration du SCoT

2.1. Les 2 grandes étapes ayant ponctué la concertation lors de l'élaboration du projet du SCoT de la région de Cognac

Conformément au code de l'urbanisme, la concertation doit être pleine et sincère. C'est pourquoi celle-ci s'est appuyée sur 2 grandes étapes de la construction du SCoT.

- L'étape diagnostic / Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

Le diagnostic met en évidence de grands enjeux prospectifs et les défis qui s'imposent au territoire du SCoT.

Le PADD, quant à lui, fixe le projet stratégique du territoire à long terme. Il apporte en cela des réponses aux enjeux et défis révélés dans la phase de diagnostic.

- L'étape Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) qui traduit réglementairement les objectifs exprimés dans le PADD.

Le public a reçu une information régulière lors de l'avancement de chacune de ces étapes et a été invité à y contribuer.

2.2. La durée de la concertation

La concertation a débuté le 25 novembre 2013 et s'est clôturée le 18 novembre 2019, conformément à l'Arrêté du Président du PETR Ouest Charente – Pays du Cognac pris en ce sens.

3. Les actions menées pour l'information et la participation du public

Les objectifs et modalités pris dans le cadre de la délibération relative à la concertation ont été mis en œuvre durant le processus du SCoT.

Les actions réalisées sont les suivantes :

- Les actions d'information et de communication pour le public :
 - La mise à disposition du public d'un dossier de concertation complété à chaque étape du SCoT.
 - La mise en place d'une exposition.
 - La publication d'articles et d'encarts de presse consacrés au SCoT.
 - La transmission d'informations sur le SCoT de la région de Cognac aux communes pour une éventuelle insertion dans leurs publications municipales.
 - La mise à disposition des documents du SCoT au gré de l'avancement de l'élaboration du SCoT sur le site internet qui lui est consacré.
 - L'information relayée par les sites internet des EPCI ou les bulletins municipaux des communes du SCoT
- Les actions pour la participation du public :
 - Les registres de concertation mis à disposition du public pour recueillir leurs remarques, avis, observations, questions.
 - Les réunions publiques.

Les différents supports et moyens déployés pour la mise œuvre de la concertation ont permis aux citoyens d'être informés de la démarche d'élaboration du SCoT.

Ils ont également pu contribuer et co-constituer le projet de territoire par le biais des réunions publiques et du registre de concertation, par voie électronique ou postale.

3.1. Les actions d'information et de communication pour le public

3.1.1. La mise à disposition du public d'un dossier de concertation

Ce dossier de concertation comprenait aussi bien le porter à connaissance de l'État que les divers documents du SCoT qui venaient l'alimenter au fur et à mesure de son avancement.

Ces pièces ont été mis à disposition du public au siège du PETR Ouest-Charente – Pays du Cognac au 1 rue du Port à Jarnac.

Mise à disposition du public du dossier de concertation accompagné d'un registre pour recueillir les observations et les remarques du public



3.1.2. La mise en place d'une exposition

Des panneaux sont venus accompagner les réunions publiques, les forums, la Foire de la Grande Champagne, entre autres.

Au total, ce sont 6 panneaux qui présentent :

- Ce qu'est un SCoT.
- Les enjeux et les défis auxquels est confronté le territoire du SCoT.
- Le projet politique : son ambition, ses objectifs et les orientations politiques pour les réaliser.

En outre, les panneaux sont aussi consultables sur le site Internet consacré au SCoT et au siège du PETR Ouest-Charente – Pays du Cognac à Jarnac.

Panneaux n°1, 2, 3 portant sur la démarche SCoT, les enjeux / défis et le projet de territoire

SCoT de la région de Cognac

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Qu'est ce qu'un SCoT?

Le Schéma de Cohérence Territoriale, également appelé SCoT, est un document de planification et d'urbanisme qui a pour objectif d'organiser le territoire de manière cohérente et de dessiner son avenir à l'horizon 2039.

Le territoire du PETR est composé de la communauté d'agglomération de Grand Cognac et de la communauté de communes du Rouillacais.

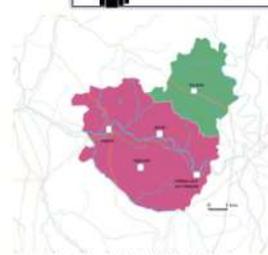
Le SCoT traite de l'habitat, du développement économique, touristique, commercial, des déplacements, de la préservation de l'agriculture, des paysages, des corridors biologiques...

Il intègre de multiples normes juridiques issues des documents d'Etat ou régionaux dits « supérieurs », comme le Schéma d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET). Dès lors, les futurs Plan Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUI) des 2 intercommunalités devront uniquement se préoccuper d'être compatibles avec le SCoT de la Région de Cognac.

Le SCoT n'a pas vocation à dicter aux PLUI leur contenu détaillé. Il fixe les orientations et les objectifs.

Le Territoire du Pôle territorial Ouest Charente-Pays du Cognac (PETR)

70 communes
2 intercommunalités
79 980 habitants en 2015



Périmètre du SCoT de la Région de Cognac
Source : BD Topo ; Réalisation EAU, 2018

Les éléments qui composent un SCoT

Diagnostic et état initial de l'environnement

Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Document d'Orientation et d'Objectifs

Le PADD, le document pivot du SCoT

- Le PADD est le volet politique du SCoT
- Le PADD définit les grands objectifs et l'organisation spatiale du territoire du SCoT à horizon 20 ans
- Le PADD acte les intentions de nombreuses politiques en matière de logements, de mobilités, de commerce, de développement économique, de protection des espaces naturels et agricoles, de mise en valeur des paysages

Contact
SCoT de la région de Cognac
PETR Ouest-Charente – Pays de Cognac
6 rue de Valdeperas CS 10216
16111 Cognac Cedex
Tel : 05 45 36 64 49
<http://cognac.proscot-eau.fr>

SCoT de la région de Cognac

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables



Le saviez-vous ?

- 79 980 habitants en 2015
- + 258 habitants entre 2010 et 2015
- 34 150 emplois en 2015
- + 380 emplois entre 2010 et 2015
- 42 317 logements en 2015
- + 1 466 logements entre 2010 et 2015

Des enjeux ...

- L'accompagnement de la filière cognac et le développement des spiritueux
- La diversification des activités économiques pour tous types d'emploi autour de nos savoirs faire
- L'élargissement du tissu économique à de nouvelles activités innovantes et porteuses d'emplois
- La limitation de la consommation d'espace agricole et naturel dans le respect du développement économique et des besoins résidentiels
- Le renouvellement générationnel face aux vieillissements marqués de la population
- La gestion des risques naturels et technologiques

... Aux défis

- L'accessibilité du territoire vis-à-vis de l'extérieur
- Le raccourcissement des distances entre lieux de travail et de résidence
- La révolution numérique
- Les nouveaux mode de vie et de travail
- La transition écologique et le changement climatique
- La diversification du tissu économique

Pour des ambitions coordonnées des différents espaces du territoire

- ... L'ambition de l'attractivité économique en lien avec les spécificités de la filière cognac et la nécessité de la diversification du tissu
- ... L'ambition de la qualité du bien-être pour que tous les profils d'habitants aient envie de résider sur le territoire du SCoT
- ... L'ambition de l'ouverture aux territoires voisins autour de thématiques communes : Spirits Valley, Fleuve Charente, etc.

Contact
SCoT de la région de Cognac
PETR Ouest-Charente – Pays de Cognac
6 rue de Valdeperas CS 10216
16111 Cognac Cedex
Tel : 05 45 36 64 49
<http://cognac.proscot-eau.fr>

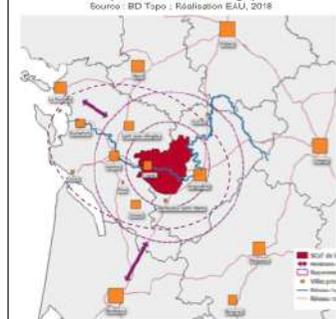
SCoT de la région de Cognac

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Un projet ambitieux conçu dans le respect du territoire, de ses valeurs...

Le SCoT de la région de Cognac : une alliance entre un terroir et des Hommes au cœur de l'axe Charente

Le positionnement stratégique
Source : BD Topo ; Réalisation EAU, 2018



La stratégie portée par les élus du SCoT de la Région de Cognac entend affirmer une attractivité harmonieuse et durable à partir des ressources et de l'art de vivre du territoire.

Cette attractivité cherche à faire du territoire un « moteur » du développement au cœur de l'axe de la Charente et en capacité de rayonner, au sein de la région de la Nouvelle-Aquitaine.

Une stratégie territoriale structurée autour de 3 grands objectifs

- OBJECTIF 1**
Organiser les grands équilibres entre les différents espaces pour une authenticité renouvelée et valorisée
- OBJECTIF 2**
Être du bien-être l'ambassadeur d'un territoire se vivant « autrement »
- OBJECTIF 3**
Maintenir l'existence économique de la filière spiritueuse et diversifier le tissu économique pour une performance globale

Contact
SCoT de la région de Cognac
PETR Ouest-Charente – Pays de Cognac
6 rue de Valdeperas CS 10216
16111 Cognac Cedex
Tel : 05 45 36 64 49
<http://cognac.proscot-eau.fr>

Panneaux n°4, 5, 6 portant sur les grands objectifs et les orientations politiques du Projet d'Aménagement et de Développement Durables

SCoT de la région de Cognac

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Objectif 1
Organiser les grands équilibres entre les différents espaces pour une authenticité renouvelée et valorisée

Un développement qui respecte le territoire doit s'appuyer sur des espaces agricoles, naturels et sur une ossature urbaine et rurale qualitatives et fonctionnelles

Ses espaces agricoles, notamment viticoles, continueront à dessiner les traits d'une identité affirmée qu'il conviendra de protéger pour des raisons économique, de fonctionnalité écologique et de préservation des paysages

Ses ressources environnementales et paysagères contribueront à son authenticité. Elles conforteront le bien-être de ses habitants et l'image que le territoire véhiculera

Objectifs 2039 :
87 300 habitants
Soit + 340 habitants / an

Réduction de la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers de 44 à 50 % par rapport aux 10 dernières années écoulées

Son organisation territoriale devra fournir les équipements et services nécessaires à proximité de ses habitants, désireux de vivre dans une ruralité dynamique

Les grandes orientations politiques

- Organiser une armature urbaine qui renforce la place de Cognac dans le cœur de l'axe de la Charente et qui maintienne les logiques de proximité rurale
- Protéger, gérer et restaurer les réservoirs de biodiversité et les continuités écologiques. Améliorer la gestion qualitative et quantitative des ressources naturelles, dont l'eau, pour promouvoir le cadre de vie territorial
- Préserver à long terme l'espace agricole en tant que vecteur d'authenticité et d'identité locale, de manière à tenir compte des besoins des filières agricoles et d'optimiser l'utilisation des sols

Armature urbaine du SCoT de la région de Cognac
Source : ID Topo, BO Carriage, Réalisation IDU, 2018

Contact
SCoT de la région de Cognac
PETR Ouest-Charente – Pays de Cognac
6 rue de Valdepenas CS 10216
16111 Cognac Cedex
Tel : 05 45 36 64 49
<http://cognac.proscot-eau.fr>

SCoT de la région de Cognac

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Objectif 2
Faire du bien-vivre l'ambassadeur d'un territoire se vivant « autrement »

Un bien-être qui se construit à partir d'une offre de commodités permettant aux habitants de vivre facilement sur le territoire, au gré de leur parcours de vie

Les futurs aménagements devront respecter les lieux sans s'interdire l'innovation qualitative

L'offre de logements sera orientée de manière à répondre aux attentes des personnes, les fidéliser au territoire et assurer la mixité sociale et générationnelle

Objectifs 2039
De 6000 à 6500 logements supplémentaires

Les échelles de mobilité chercheront à relier plus efficacement le territoire à son environnement extérieur et à rendre plus aisés les déplacements internes

Les équipements et les services devront accompagner la (re)dynamisation des centres villes et bourgs et permettre de minimiser les déplacements contraints

Les grandes orientations politiques

- Développer des mobilités adaptées aux usages et aux contextes locaux afin d'être en accorde avec les dynamiques actuelles en valorisant les gares de Cognac, Jarnac et Châteauneuf-sur-Charente, en développant un bouquet d'alternatives à la voiture individuelle et les modes doux de déplacements (vélo, marche à pied...)
- Organiser l'offre d'équipements et de services doit le commerce, de manière cohérente et en adéquation avec les nouveaux modes de vie des habitants inscrits à la proximité
- Assurer un développement résidentiel garantissant le parcours résidentiel des ménages, quelque soit leur profil, dans un cadre où les risques, naturels et technologiques, sont anticipés et gérés
- Garantir un aménagement respectueux de l'identité patrimoniale, naturel comme bâti, du territoire et des morphologies communales

Contact
SCoT de la région de Cognac
PETR Ouest-Charente – Pays de Cognac
6 rue de Valdepenas CS 10216
16111 Cognac Cedex
Tel : 05 45 36 64 49
<http://cognac.proscot-eau.fr>

SCoT de la région de Cognac

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Objectif 3
Maintenir l'excellence économique de la filière des spiritueux et diversifier le tissu économique pour une performance globale

La présence d'une filière cognac et spiritueux en croissance et le souhait de diversifier les activités économiques serviront à fournir une plus grande liberté de choix vis-à-vis de l'emploi

Le projet de territoire affirme la nécessité d'adaptation et de lutte contre le réchauffement climatique. Aussi, l'aménagement et les nouvelles productions d'énergie renouvelable seront mobilisés

Les besoins fonciers spécifiques des multinationales, des entreprises locales et des créateurs d'entreprises doivent être reconnus dans le SCoT

La stratégie économique associera le développement des produits du terroir favorisant le développement durable

La valeur ajoutée du tourisme est un vecteur de diversification économique. Elle crée de l'emploi et génère de la notoriété

Les grandes orientations politiques

- Maintenir l'excellence de la filière cognac et spiritueux et agir pour la diversification économique en organisant une offre foncière et immobilière quantitativement et qualitativement attractive
- Faire du tourisme un vecteur de l'économie et d'expérimentation de l'identité locale en cherchant à structurer une offre d'itinérance qui valorise l'ensemble des richesses historiques, patrimoniales, culturelles, géologiques, naturelles réparties sur tout le territoire du SCoT
- Soutenir, valoriser et accompagner le développement des productions primaires de petites et grandes échelles en lien avec les évolutions sociales et environnementales de manière à confirmer l'agriculture et la viticulture comme des fondamentaux de l'économie locale
- Valoriser les ressources internes dans le cadre d'une politique énergétique décarbonée de s'adapter et de lutter contre le réchauffement climatique en s'appuyant sur la production d'énergies renouvelables et des modes d'aménagement énergétiquement sobres

Contact
SCoT de la région de Cognac
PETR Ouest-Charente – Pays de Cognac
6 rue de Valdepenas CS 10216
16111 Cognac Cedex
Tel : 05 45 36 64 49
<http://cognac.proscot-eau.fr>

3.1.3. La publication d'articles et d'encarts de presse consacrés au SCoT.

Pas moins de 4 articles sont parus dans la Charente Libre :

- 18 septembre 2015.
- 27 janvier 2016.
- 1^{er} décembre 2018.
- 12 mars 2019.

Aussi, 4 articles dans le journal Sud-Ouest sont venus parler du SCoT :

- 27 janvier 2016.
- 1^{er} juillet 2016.
- 7 mars 2019.
- 9 mars 2019.

Chacun d'eux mettait le SCoT en perspective en relatant les enjeux qui faisaient débat : accessibilité, consommation foncière, filière cognac, développement local, etc.

Par ailleurs, un encart presse spécifique paru dans la Charente Libre et dans Sud-Ouest, en date du 29 mai 2019, annonçait la tenue d'une réunion publique à Foussignac le 4 juin 2019 dans le cadre du DOO.

Quant aux réunions publiques concernant les diagnostic et Projet d'Aménagement et de Développement Durables, elles ont été annoncées dans l'article du 12 mars 2019 de la Charente Libre et dans des articles des 7 et 9 mars 2019 de Sud-Ouest.

En outre, des affiches annonçant la tenue de réunions publiques ont été relayées par une information au public par voie d'affichage.

Charente Libre, 18 septembre 2015

16 Vendredi 18 septembre 2015 PAYS DE COGNAC Charente Libre

Cognac - Châteaubernard

Avenue d'Angoulême: les travaux pour quinze jours encore



Les feux vont rester en place jusqu'à la fin du mois.

Début août, GrandCognac espérait «gagner du temps» sur le calendrier des travaux conduits avenue d'Angoulême qui s'inscrivent dans la première phase du chantier du futur centre nautique des Vauzelles : «Mi-septembre au plus tard, ça sera terminé». Finalement il faudra patienter jusqu'à la fin du mois pour que la circulation retrouve de la fluidité sur cet axe qui s'étire du rond-point de La Thècle à Châteaubernard jusqu'au stade d'athlétisme de Cognac. L'axe n'est pas coupé mais la circulation se fera sur une voie par un alarbat réglé par des feux.

«L'arrêt de restriction de circulation court jusqu'au 7 octobre. On ne devrait pas dépasser cette date», assure désormais Pierre-Yves Briand, le maire de Châteaubernard et vice-président de GrandCognac, qui explique que le retard n'est pas dû aux abondantes pluies de ces derniers jours : «C'est plutôt lié à ce que l'on découvre en creusant. A certains endroits, on doit être très prudent, le travail se fait presque à la petite cuillère. Je rappelle qu'il s'agit d'enterrer de grosses canalisations de collecte des eaux pluviales de près d'un mètre de diamètre à 2 ou 3 mètres de profondeur».

Ainsi, il faut changer une canalisation de collecte d'eaux usées censée être en bon état sur plus de 100 mètres.

Après ces travaux, l'avenue d'Angoulême ne sera plus directement concernée par des travaux mais devra supporter le trafic des engins et camions du chantier qui lui va courir jusqu'à fin 2017.

Alain Riffaud, qui répond à une obligation légale», a rappelé le maire de Cherves-Richemont.

«Avec ce document qui sert à encadrer les plans locaux d'urbanisme (PLU) communaux ou intercommunaux, on s'éloigne de plus en plus du droit des sols», a souligné en substance Véronique Bissou, juriste, aménageuse et urbaniste, directrice du projet.

Après avoir fait le constat que l'ouest du territoire, et notamment Cognac, connaissait une décre démographique importante, à l'inverse d'Angoulême, elle

souligné les atouts importants pour la région de Cognac, «économiques, paysagers, environnementaux, patrimoniaux et touristiques». Sachant que l'industrie représente 22% des emplois, il faut noter que 7.000 d'entre eux sont liés au cognac.

«Un plan sur le long terme à 20 ou 30 ans n'est-il pas un peu risqué ?» a demandé Philippe Niefenecker, maire de Boutiers et médecin, évoquant l'avenir des maisons médicales «qu'il ne connaissait pas lui-même». «Il y a une part de pari dans le Scot», lui a répondu Véronique Bissou. «Rien n'empêche de le modifier au fur et à mesure», a objecté Alain Riffaud. «N'y a-t-il pas double emploi avec les pôles d'équilibre territoriaux et ruraux (PETR) ?» a demandé Jérôme Sourisseau, maire de Bourg-Charente. «Les deux sont complémentaires», lui a répondu la juriste parisienne du cabinet EAU.

FESTIVAL

Littératures européennes se met à l'heure de Londres

C'est une première pour la manifestation cognaçaise. Cette année, c'est une ville, Londres, qui est à l'honneur ainsi que 25 auteurs.

Frédéric BERG
lberg@charentelibre.fr

C'est une ville, mais une ville mondiale avec une population qui vient de partout, une ville qui profère peut-être ce que sera la future Europe.» Lydia Dussauze, la présidente de Littératures européennes, qui va vivre sa 2^e édition du 19 au 22 novembre, n'a pas besoin de se creuser la tête très longtemps pour déguster une foule d'arguments pour justifier le choix de mettre la capitale anglaise à l'honneur cette année.

Hier, avait lieu le dévoilement de l'affiche et de la liste des vingt-cinq auteurs invités, en marge de la journée de formation Lire l'Europe, un moment réservé aux professionnels, libraires, enseignants et bibliothécaires. «Londres l'is times, c'est le nom générique de la manifestation dont l'affiche montre d'un côté un mur de briques sur lequel se découpe le profil idéiforme emblématique de Londres, de l'autre le dos d'une femme qui porte un livre. «On voulait une photo qui symbolise la ville, j'espère que ça vous plaît», a interrogé Anne-Lise Dyck Dauré, nouvelle employée de l'association, chargée de la programmation.

La salle a répondu avec un «oh» qui signifiait «euss». Plus sérieusement Lydia Dussauze avait lancé la journée avec une note optimiste. «On a hâte d'y être après une période de transition un peu difficile, et-elle explique, faisant écho à un récent démantèlement de l'association et aux différents départs dont celui, en mars dernier, de Sophie Julien, directrice pendant plus de dix ans et véritable pierre angulaire de la manifestation. «Maintenant on a une nouvelle équipe en pleine forme», a souligné la présidente, elle-même élue en juin dernier.

Côté auteurs, tous ne seront pas londoniens mais tous sont talentueux. «On a privilégié ceux qui avaient écrit sur Londres», précise Lydia Dussauze.

Ainsi auteurs d'Éric Albert, auteur et correspondant de Radio France à Londres, on trouvera des plumes britanniques comme Rosie Dastgig, John Lancaster ou Mann Causse, mais aussi Isabelle Antisier ou encore Eric Nauleau, habitué du festival qui devrait donner un concert lectures avec son ami le rocker Graham Parker le 22 novembre au soir.

www.litteratures-europeennes.com/

URBANISME

Le Scot de la région de Cognac est lancé

Le lancement du schéma de cohérence territoriale (Scot) a été officialisé mercredi soir, à La Salamandre immerseil soir, à La Salamandre par Alain Riffaud, président du syndicat mixte, en présence des élus des cinq communautés de communes concernées par ce document référent d'urbanisme et d'aménagement du territoire: Cognac, Jarnac, Rouillac, Segonzac et Châteaufort. «C'est un projet de territoire à long et moyen termes, qui répond à une obligation légale», a rappelé le maire de Cherves-Richemont.

«Avec ce document qui sert à encadrer les plans locaux d'urbanisme (PLU) communaux ou intercommunaux, on s'éloigne de plus en plus du droit des sols», a souligné en substance Véronique Bissou, juriste, aménageuse et urbaniste, directrice du projet.

Après avoir fait le constat que l'ouest du territoire, et notamment Cognac, connaissait une décre démographique importante, à l'inverse d'Angoulême, elle

souligné les atouts importants pour la région de Cognac, «économiques, paysagers, environnementaux, patrimoniaux et touristiques». Sachant que l'industrie représente 22% des emplois, il faut noter que 7.000 d'entre eux sont liés au cognac.

«Un plan sur le long terme à 20 ou 30 ans n'est-il pas un peu risqué ?» a demandé Philippe Niefenecker, maire de Boutiers et médecin, évoquant l'avenir des maisons médicales «qu'il ne connaissait pas lui-même». «Il y a une part de pari dans le Scot», lui a répondu Véronique Bissou. «Rien n'empêche de le modifier au fur et à mesure», a objecté Alain Riffaud. «N'y a-t-il pas double emploi avec les pôles d'équilibre territoriaux et ruraux (PETR) ?» a demandé Jérôme Sourisseau, maire de Bourg-Charente. «Les deux sont complémentaires», lui a répondu la juriste parisienne du cabinet EAU.

J. D.



Alain Riffaud (à droite) a lancé le projet aux représentants du cabinet EAU. Photo C.L.

Par ici les sorties

AU JOURD'HUI

■ **Salon Habitat et Immobilier.** En présence de 90 professionnels. Cognac, Espace 3000, bd Oscar-Planat, de 14h à 19h. 4€, gratuit moins de 15 ans.

■ **Concerts**
Club The Hackers. Indie-pop. Concert de fin de résidence. Suivi de «Social Clubs avec DJ Minimalist. Présentation de la saison West Rock à 20h (gratuit). Cognac, Les Abattoirs, 33, rue des Anciens-Abattoirs, à 22h. 5€, 3€, 05 45 82 48 06.

■ **Bons plans**
Faire au livres d'occasion. Organisé par Solidarité Urgence. Cognac, Couvent des Récollets, rue d'Angoulême, de 9h30 à 12h et de 14h à 18h. Entrée gratuite.

■ **Exposition**
Artiel dans la Cité. Scénographie originale, œuvres et objets emblématiques de la maison de régence Martel à l'occasion de son bicentenaire. Cognac, Musée d'art et d'histoire, 48, boulevard Denfert-Rochereau, de 14h à 18h. 5€, 4€, 3€, gratuit sous conditions.

■ **Charente Libre**
Rédaction. 20, avenue Victor-Hugo à Cognac. Tél: 05 45 82 19 68.
Abonnements. 05 45 94 16 49.
Publicité et petites annonces. 05 45 36 62 80.

ADDITIONS

Réunion d'admission demain à Cognac. L'association d'entraide aux personnes atteintes d'addictions tiendra une réunion demain samedi, de 15h à 17h au couvent des Récollets à Cognac, dans la salle n°4. Cette réunion est ouverte à toute personne, consommatrice ou non. Contact au 06 84 76 68 57.

48, bd de Jaurès - COGNAC

Constructeur d'abris de garages & d'aventures

Over the lands, over the sky

doizon Claude BOUR

www.doizon.fr

■ COGNAC

Le concours international de piano monte en gamme

Maurice BONTINCK

Il est bien décidé à s'installer dans le paysage artistique. Il y a énormément de concours en région parisienne mais très peu dans la région. J'avais envie de puis longtemps d'en créer un. Et pour la première année, on a été surpris par le niveau, raconte Nicole Berthoin, professeure de piano et directrice de l'Académie de musique de Charente.

« J'espère que dans le futur, les lauréats pourront dire avec fierté «J'ai reçu un prix à Cognac...»



Manuel Vieillard, le premier Prix d'Excellence de l'histoire du concours, revient cette année.

Entrée gratuite

Dans ce concours ouvert à tous sans limite d'âge, certains d'entre eux auront à peine 7 ans. «Il y aura un programme imposé que j'ai créé en fonction du classement en conservatoires», précise Nicole Berthoin qui espère aussi cette année pouvoir remettre un Prix d'excellence. Un prix avec 1.500 euros à la clé, tandis que d'autres récompenses sont également prévues. Le jury sera composé d'enseignants et de pianistes reconnus ou encore de Jacques Péti, le directeur du conservatoire d'Angoulême. Les premiers concurrents, souvent les plus

jeunes, se lanceront à partir de 10h. Les meilleurs débiteront aux à partir de 10h. L'entrée est, elle, gratuite, ce qui permettra aux amateurs ou simples curieux de découvrir ce monde en même temps que la maison Meukow. «L'an passé, avec 160 personnes présentes, nous avions été agréablement surpris par l'affluence, mais on espère encore faire mieux dimanche», annonce Nicole Berthoin, bien décidée à faire de ce nouveau concours une référence régionale. «J'espère que dans le futur, les lauréats pourront dire avec fierté «J'ai reçu un prix à Cognac...»

Concours international de piano du Pays de Cognac. Dimanche à partir de 10h, puis à 15h. Maison Meukow, 25 rue Pascal-Combès à Cognac. Entrée gratuite, cocktail offert.

■ JOURNÉE FRANCO-ALLEMANDE

Des échanges proposés aux ados cognacais

Il a fallu deux guerres pour en arriver à cette qualité d'échanges entre nos deux pays. Ce qui ne se passe avec aucun autre», a déclaré Joëlle Lopic, la directrice d'Info 16, se laissant aller à un commentaire personnel sur la journée franco-allemande de vendredi dernier, qu'elle a mise sur pied avec Marie Falcon, la référente Europe du bureau d'information jeunesse d'Info 16. Une centaine d'ados, issus d'une classe de 6^e du collège Elysée-Monier, de 2^e et terminales du lycée Jean-Monnet et, dans l'après-midi de ce lundi, les 3^e du collège Saint-Joseph, ont sagement écouté les enseignements de Marie Falcon concernant deux programmes d'échanges, différents dans la forme, mis en œuvre par l'Office franco-allemand pour la jeunesse (Ofaj).

«C'est une suite logique du Traité de l'Élysée, signé en 1963, par Charles de Gaulle et le chancelier Adenauer», avait expliqué Marie Falcon, en introduction de séance, chant José Luccioni-Miron, membre du centre d'Études européennes Jean-Monnet (CEJEP).



Marie Falcon, la référente Europe d'Info 16, a présenté le dispositif d'échanges aux collégiens et lycéens cognacais.

Par ici les sorties

AUJOURD'HUI

■ **Jeune public Atelier des peintures, un jeu d'écriture à Cognac.** 18h et architecture: atelier d'initiation à la bande dessinée, dans le cadre des animations d'hiver «Ateliers-jeu» contre Cognac (museo.cu). Pour les enfants de 5 à 10 ans. Durée 1h30. Réservation obligatoire. Cognac, Couvent des Récolètes, rue d'Angoulême, à 14h30. 05 16 45 00 17.

■ **Contes salpêtres à Saint-Même-le-Carré.** Lecture de contes dans la roulotte du Mouvement intellectuel Ispiane. Sur réservation. Laver à 15h. 36, 06 17 84 66 25.

■ **Bon plan «L'ères toujours» à Cognac.** Bourse d'échanges organisée par Terre des Hommes avec mise en lumière de l'acton conduite au Pérou pour aider les populations locales. Cognac, Couvent des Récolètes, rue d'Angoulême, de 10h à 12h et de 18h30 à 19h30. Entrée gratuite.

■ **Charente Libre Rédaction.** 20, avenue Victor-Hugo à Cognac. Tél: 05 45 82 19 68. Fax: 05 45 82 13 88 ou cl.cognac@charentelibre.fr. Abonnements: 05 45 54 16 45. Publicité et petites annonces: 05 45 36 62 80.

■ TAILLE D'OSIER

Atelier samedi au Jardin respectueux à Châteaubernard. Pour sa première animation de l'année, l'association des Jardins respectueux propose un atelier de taille d'osier et une démonstration de tressage d'osier vivant, ce samedi 30 janvier de 10h à 13h. Rendez-vous au potager de l'association situé rue de La Trache. Gratuit pour les adhérents. Renseignements au 05 46 80 81 15.

■ GÉNÉALOGIE

Permanence vendredi à Cognac. L'Association généalogique de la Charente assure une permanence ce vendredi 28 janvier de 14 heures à 17 heures, aux archives municipales de Cognac: situes à 10, rue du Mirage.

Scot: «Le cognac, notre moteur»

Resté des années dans les cartons, le Schéma de cohérence territoriale (Scot) démarre. Le premier constat, c'est la place du cognac.

Frédéric BERG

berg@charentelibre.fr

C'est nié que le lancement». Alain Riffaud, le président du syndicat mixte de cohérence de la région de Cognac est prudent. Lundi soir, il est le premier forum du Schéma de cohérence territoriale (Scot) de la région de Cognac qui fait suite à la mise à l'œuvre officielle en septembre dernier. Il aura fallu des années et quelques obstacles à franchir pour que les élus des cinq communautés de communes (GrandCognac, Jarnac, Rouillac, Grande-Champagne et Châteaufort) se mettent réellement au travail. Ce Scot, c'est en quelque sorte la feuille de route qui doit définir pour les quinze ou vingt ans à venir les grands axes de développement du territoire (développement durable, économie, culture, transport, habitat...). Lundi soir, après une présentation du diagnostic, les trois commissions (environnement, social et développement économique) planché. Alain Riffaud tire les enseignements de ce premier forum.

«Que retenir-vous de cette soirée de travail ? Alain Riffaud. D'abord, le nombre. Nous étions 150 élus des cinq communautés de communes ré-



Alain Riffaud, président du syndicat mixte depuis juin 2014. Photo archives CL.

préfet qui peut imposer une agglomération à cinq. Mais il n'est pas incompatible de former un Scot à cinq et une agglomération à quatre. C'est certain qu'on serait mieux tous ensemble. Justement est-ce que les diagnostics et vos travaux confirment une cohérence de territoire ? D'abord nous partageons une même cohérence, le cognac. C'est le moteur de tout ce territoire. Mais il y a aussi d'autres activités importantes, la machinerie agricole, la vaudica qui est un levier de développement économique, le fleuve Charente aussi. On doit prendre en compte l'environnement, le développement touristique.

Il y a aussi des points négatifs, des freins... C'est évident que les infrastructures ne sont pas ce qu'elles devraient être. La voie ferrée qui devrait être électrifiée entre Angoulême et Royan, et puis surtout la RN 141 qui n'est pas encore à deux fois deux voies entre Angoulême et Saintes. Il faut aussi avancer sur le très haut débit internet, c'est essentiel pour permettre le développement économique de notre territoire.

Quand le Scot doit-il être opérationnel ? Quand le Scot doit-il être opérationnel ? Il doit l'être le premier trimestre 2018. Il reste beaucoup de travail.

GRAND COGNAC

Samedi 1^{er} décembre 2016



■ La communauté de communes du Rouillacais et l'agglom Grand Cognac doivent rédiger un schéma foncier commun ■ Mais ça coïncide autour des zones constructibles.

Cognac et Rouillac veulent rebattre les cartes foncières

Marc BALTZER

m.baltzer@charentelibre.fr

Mardi, la préfecture de Charente a reçu une demande un peu particulière de la part du Scot du Pays de Cognac. Souvenez-vous: toujours en cours de rédaction ce «Schéma de cohérence territoriale» avait été lancé en septembre 2015 et doit servir, pendant 15 à 20 ans, de cadre à tous les documents d'urbanisme du territoire. Dans une optique d'aménagement durable (transition énergétique, limitation de l'étalement urbain, etc.) impulsée par l'Etat. Sur un territoire qui sera formé, en l'occurrence, par la communauté de communes du Rouillacais et l'agglom Grand Cognac.

Après des semaines de réunions entre élus, un «projet» de «Plan d'aménagement et de développement durable» a donc été présenté à l'Etat (lire l'encadré). Les élus demandent l'assouplissement quelques directives nationales en terme d'aménagement, comme la réduction de moitié des zones constructibles.

«Indispensable», répondent les présidents de la CDC rouillacaise, Christian Vignaud, et de l'agglom cognacaise, Jérôme Sourrisseau. «On demande à l'Etat



Les terres agricoles seront protégées par les directives de l'Etat, au sein du futur Schéma de cohérence territoriale (Scot) du Pays de Cognac. Pas les zones constructibles, ce qui implique Grand Cognac et Rouillacais. Qui demandent à l'Etat de faire une exception, en prévision du besoin en logements de la filière des eaux-de-vie.

de prendre en compte les spécificités de la filière cognac, précise-t-il. On aimerait qu'il sorte tout le secteur viticole (des

directives nationales, NDLR) parcs que ce qui se passe avec le cognac est exceptionnel: il y a des projets de chais partout pour le stockage. Hennessy et Martell ont construit de grosses usines (à Salles-d'Angles et Rouillac) et ça va avoir des conséquences. Martell me dit qu'à Ligères un tiers de ses salariés partent à la retraite bientôt. Il faudra les remplacer par des jeunes, il se serait souhaitable qu'ils aient des logements.»

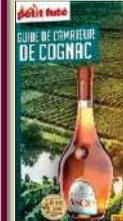
Maintenant ou jamais

Entre eux aussi, les présidents du Rouillacais et de Grand Cognac ont quelques divergences. «Je pense que l'année, dans ses statistiques, survale le logement vacant à Cognac, pose Jérôme Sourrisseau. Mais c'est avec ces chiffres que seront calculées nos zones constructibles.

« On demande à l'Etat de prendre en compte les spécificités de la filière cognac.

Édition

Le Petit Fûté se fersert un cognac



L'édition 2018 du guide consacré au cognac vint de sortie. Photo CL.

Le Petit Fûté en pince toujours pour le territoire cognacais. Après un carnet de voyage sur le Pays Ouest-Charente l'an dernier, le guide publie une nouvelle version de «L'Amateur de cognac». Autant dire qu'il ne laisse pas sur les doutes. «Les six crus du cognac sont comme les cinq continents où l'on peut voyager et découvrir, au fil des rencontres, des saveurs différentes et surtout des producteurs (...). Chaque viticulteur imagine et façonne son spiritueux à la manière d'une belle œuvre d'art... On en rougit!»

Guidé de l'Amateur de Cognac, 12,95 € en librairie, 5,99 € sur internet.

■ PEINTURE

Johanna et Lachen Mahmoudi aux Récolètes à partir de lundi

Johanna Mahmoudi, artiste peintre cognacaise installée au Maroc, et son mari Lachen exposent au couvent des Récolètes à Cognac à partir de lundi 5 décembre et jusqu'au 15 décembre. Passionnée par l'Afrique et ses traditions, Johanna peint les us et coutumes de la société féminine marocaine. Lachen Mahmoudi, lui, peint l'imagination en utilisant les calligraphies arabes et berbères. Leur travail est visible gratuitement du lundi au samedi de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 19 heures.

OUVERTURE
Dimanches 9 - 16 - 23 décembre

Bijouterie MEGALITHES

46, rue d'Angoulême
COGNAC
05 45 83 12 17

Montre SEIKO Solar chronomètre	229€	260€
Montre PIERRE LAMIERE automatique	289€	165€
Bague OMA STORIA	365€	115€
Bague or 9ct et oxydes de zirconium	540€	270€
Bague or 18ct et 18ct diamants	1290€	840€
Bague or 18ct saillie diamant	590€	340€
Alliance diamants baguette	760€	530€
Bague or 18ct ALAIN CLOZEAT diamants	830€	580€
Boches d'oreilles or 18ct perles de culture	190€	135€
Montre DANIEL WELLINGTON	229€	99€

DU 29 NOVEMBRE AU 31 DÉCEMBRE 2016

Charente Libre **WEEK-END** 15

La QUESTION D'AUJOURD'HUI

Tous les samedis, avec Un jour un village

Mardi 12 mars 2019

■ Le projet de schéma de cohérence territoriale Ouest-Charente prévoit de diviser par deux le rythme des constructions jusqu'en 2039 ■ Explications lors de deux réunions publiques.

Plans d'urbanisme: c'est maintenant qu'il faut râler

Marc BALTZER
mbaltzer@charentelibre.fr

Le terrain derrière la maison où l'on verrait bien s'installer le petit dernier après ses études. Le pré au bord de la commune sur lequel le maire voudrait attirer des entreprises. Ou l'ancien parc familial dont personne ne sait quoi faire mais qui passe d'un héritage à l'autre: constructible, ça servirait forcément un jour.

Si un sujet fait un tollé, ça deviendra une réalité politique.

Tous ceux qui mûrissent ce type de projet ont intérêt à se rendre à la réunion publique de mardi à Meringis, ou à celle du lendemain à Saint-Cybardes. On y parlera du Schéma de cohérence territoriale d'Ouest-Charente, qui doit être voté l'an



Où s'implanteront les terres agricoles et où débiteront les zones constructibles ? Le débat public sur le sujet commence demain avec les orientations plurielles du Scot 2019-2039, présentées mardi à Meringis et mercredi à Saint-Cybardes. Photo archives Pierre Duffour

prochain, durer jusqu'en 2039 et encadrer tous les documents d'urbanismes de Cognac à Rouillac. Plus précisément, on

parlera du plan d'aménagement du Scot, le PADD (2) et ce sera l'une des rares occasions de faire valoir ses intérêts. Certes, ce ne sont que des orientations politiques, sans chiffre ni zonage détaillé. Mais la tendance est déjà écrite noir sur blanc et inquiète plus d'un propriétaire foncier.

-44 à -50 % de terres constructibles

Car l'objectif est une réduction de la consommation foncière à vocation résidentielle et économique (... de -44 % à -50 %, dit le PADD, qui répond ainsi aux demandes de l'État et de la Région (lire l'encadré). Des lors, restera-t-il une petite place pour l'avis des administrés ? Est-ce que ça vaut vraiment le coup de se déplacer ? Oui, répond Bernard Mauzé, élu de l'agglomération et président du Pôle territorial Ouest-Charente-Pays du Cognac, qui porte le fameux

En vue Le handicap se livre à la bibliothèque



L'ancien sportif paralympique Christian Bayle interviewé. Photo CL

Pour la semaine du handicap, la bibliothèque de Cognac propose deux rendez-vous (1) mercredi autour de l'expo «Voire/Ne pas voir le handicap», accessible les mardis, mercredis, vendredis et samedis jusqu'au 31 mars. D'abord un atelier-découverte, «Du visible à l'invisible», sur la cécité (à 10h30, dès 6 ans). Puis une intervention sur le handicap et les jeux paralympiques avec Christian Bayle (2) ex-champion de France sur 100 et 200 m, finaliste aux Jeux d'Atlanta (de 16h à 17h45, partir de 9 ans).

(1) Animations gratuites sur inscription au 05 45 36 19 58 (2) À 26 ans, il a été victime d'un accident de moto et amputé de sa jambe droite.

Passage Des caravanes près d'Auchan



Une dizaine de caravanes (Photo CL) ont pris place dimanche sur l'ancien site Chassoux, près d'Auchan. Il s'agit de la première participation de ce type à l'agglomération, la recherche d'un terrain est en cours.

GRAND COGNAC OUEST CHARENTE Charente Libre **21**
Mercredi 29 mai 2019

BOUTIERS-SAINT-TROJAN

Tonique, la gymnastique dans la commune



Des gymnastes pleins d'énergie. Photo CL

Après avoir rangé les tapis, lundi soir, et les membres du club de gymnastique de Boutiers-Saint-Trojan ont tenu leur assemblée générale, avec le rapport moral de sa présidente, Maryvonne Donnau. La saison, qui va s'achever le 4 juillet, a vu l'effectif des adhérents en hausse, puisque l'association a enregistré 51 inscriptions, dont quatre hommes. De plus, souligne la présidente, «C'est la première fois que tout le monde est aussi assidu.» Et comme la boîte à idées a recueilli un message explicite, «J'aime les professeurs», Maryvonne Donnau en profite pour remercier les deux animateurs, Samantha Serrec et Sébastien Saillard, qui les accompagnent deux fois par semaine.

Contacts et inscriptions: 05 45 32 22 49.

COGNAC correspondants

- COGNAC
- Boutiers-Saint-Trojan
- Javrezac
- Louzac-Saint-André
- Meringis
- Châteaubernard
- Charente Libre Cognac 05 45 82 19 68
- Pierre Nau 05 58 62 29 98 pierre.nau@hotmail.fr
- Bréville
- Cherves-Richemont
- Méziac
- Saint-Laurent-de-Cognac
- Saint-Sulpice-de-Cognac
- Francis Paumeré 05 45 83 08 65 francis.paumeré@orange.fr

- CHATEAUNEUF
- Angeac-Charente
- Bellefleur
- Birac
- Bornet
- Bouteville
- Graves-Saint-Amand
- Moznac
- Saint-Simeux
- Saint-Simon
- Vibrac
- Sandrine Gatineau 05 45 24 82 33 06 10 25 36 15 gatineau00@orange.fr

- HIERSAC
- Hiersac
- Champagnillon
- Mouldiers
- Jacques Moulys 05 20 35 17 99 05 17 50 46 41 presse.moulys@gmail.com

- JARNAC
- Jarnac
- Bassac
- Maigne-Gondreville
- Samuel Méchain 05 45 36 20 75 samuel.mechain@aliceadsl.fr
- Fleurac
- Foussignac
- Mérignac
- Triac-Lauriat
- Solange Teller 05 45 82 47 84 solange.teller@orange.fr
- Chassors • Houlette
- Les Métairies • Julienne
- Sigogne • Nerillac
- Réparac
- Sainte-Sévère
- Ghislaine Normand 06 22 71 55 09 normandghislaine@orange.fr

- ROUILLAC
- Courbillac
- Douzat • Échalat
- Genac-Bignac
- Marcillac-Lanville
- Maréuil
- Mons • Rouillac
- Saint-Amand-de-Nouère
- Saint-Cybardes
- Saint-Genis-d'Hiersac
- Viel-Auvage • Vieux-Rouillac
- M-France Dumout 05 45 66 20 42 mariefrance.dumout@hotmail.fr

- SEGOZNAC
- Ambleville • Criteuil
- Juliac • Coq
- Lignères-Sommeville
- Saint-Fort-sur-le-Né
- Saint-Preuil • Verrières
- Michel Schaffter 06 27 48 90 55 michel.schaffter@oilo.org
- Saint-Même-les-Carrières
- Marcel Sireau 05 45 81 70 83 marcel.sireau@wanadoo.fr
- Bourg-Charente
- Samuel Méchain 05 45 36 20 75 06 10 28 87 22 samuel.mechain@aliceadsl.fr

RÉPARAC

Le comité des fêtes dévoile le programme de la frairie



Le comité des fêtes de Réparac entoure sa présidente Aurélie David. Photo CL

Aurélien David, la présidente du comité des fêtes de Réparac et son équipe, viennent de dévoiler le menu de la frairie du village, durant le week-end consacré au football, explique la présidente, durant les trois jours, il y aura les manèges, autos-scooters, tir, courses... Le dimanche 7 juillet, place à la brocante. L'emplacement est gratuit mais les réservations sont obligatoires (au 06 89 83 93 29 ou au 06 62 51 71 07). Un tournoi de boules (tirage à la mûlle) débutera en outre à 14 heures. Ce long week-end se terminera en beauté le lundi avec le feu d'artifice tiré aux alentours de 22h. La municipalité offrira le verre de l'amitié en fin de soirée.

(1) Les réservations pour le méchoui se font auprès de Sandrine Parre au 06 89 83 93 29 et Charlie Baud au 06 82 51 71 07. Le tarif est de 15€ pour les adultes et de 7€ pour les enfants de moins de 12 ans.

SIGOGNE

Les écoliers en classe découverte



Les élèves ont profité d'une semaine en classe découverte à l'île d'Oléron. Photo CL

Les enfants en classe de CM1 et CM2 de l'école de Sigogne ont profité d'une semaine découverte qu'ils ont vécue à l'île d'Oléron. Élodie Bogart et Marie-Claude David, les enseignantes, y ont emmené seize écoliers l'espace d'une semaine. «Nous élèves hébergés au centre du Moulin de la côte au Châteaud'Oléron, confie Élodie Bogart, ce séjour a permis aux enfants de vivre en collectivité, de découvrir l'environnement et le milieu marin.» En effet, les ados ont participé à une multitude d'activités, comme l'aquariologie, le char à voile, la vi-

FOUSSIGNAC

Mention publique sur le Schéma de cohérence territoriale. Le Pôle territorial Ouest-Charente - Pays du Cognac organise une réunion publique le mardi 4 juin à 20 heures à la salle des fêtes de Foussignac, sur le thème du Schéma de cohérence territoriale (Scot) Ouest-Charente et du Document d'Orientation et d'Objectifs. Cette réunion est ouverte à tous les habitants de Grand Cognac et de Rouillac.

VOTRE JOURNAL LIVRÉ À DOMICILE TÔT LE MATIN

+ TV MAGAZINE LE SAMEDI

Service livraison à domicile gratuit

Charente Libre

ABONNEZ-VOUS 05 45 94 16 51 - Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h

Cognac

Un premier diagnostic pour aménager le territoire

URBANISME
Les experts ont livré leur analyse sur la constitution du schéma de cohérence territoriale

JONATHAN GUÉRIN
cognac@sudoest.fr

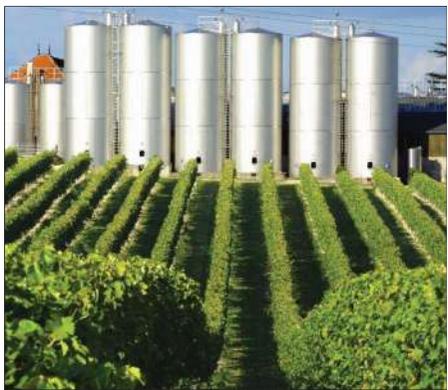
C'est un ensemble de dossiers techniques qui ne passionne pas les foules. Pourtant, ils étaient 150 élus, lundi soir, à se réunir pour imaginer le Scot (schéma de cohérence territoriale) de la région de Cognac (lire ci-contre). Il s'agit d'un projet important pour le territoire à moyen et long terme», a précisé en préambule le président du syndicat, Alain Riffaud. Dans l'atmosphère de la Salamandre, les experts ont livré un premier diagnostic sur la trajectoire que peut prendre le territoire au cours des années à venir, après avoir mené une étude très détaillée pendant près de quatre mois. Voici une synthèse de leur analyse.

1 Des atouts pour faire un « champion »

Sans surprise, le rapport constate un territoire tout entier tourné vers la vigne. Partant de cette évidence, les experts envisagent de transformer ce produit mondial en un « champion mondial ». Pour Alain Riffaud, cela signifie que le cognac est un moteur entraînant le territoire et qu'il faut essayer d'améliorer l'attractivité et le développement en partant de là.

Ainsi, l'idée serait de mettre en avant les clusters, ce regroupement d'entreprises, de laboratoires et de formations liés aux spiritueux. Car l'affirmation d'une telle structure entraîne une économie touristique, résidentielle et même une économie agricole et industrielle au-delà de la filière cognac.

Les experts conseillent donc de pousser les moteurs, mais aussi de ne peut-être pas placer tous les œufs dans le même panier en en-



Autour de Cognac, le bassin de vie est marqué par la vigne et les industries. PHOTO ARCHIVES L.L.B.

couvrant d'autres secteurs qu'hébergement de tout en matière de l'attractivité de la filière cognac.

2 Le défi des transports et l'attractivité

Le diagnostic a cependant relevé des difficultés inhérentes au territoire, comme la démographie. En effet, la population sur le secteur est en quasi-stagnation, mais les constructions sont tout de même trop nombreuses. L'étude pointe donc un besoin très fort en logements.

D'autre part, les transports constituent un autre souci d'attractivité. « On est très isolé », résume Alain Riffaud. Il y aura, par exemple, une réflexion autour du fleuve Charente en raison de la carence des infrastructures. La gare LGV est évidemment trop loin de Cognac. Quant à

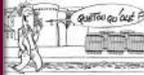
la RN 141, tout penche en faveur d'un passage à deux fois deux voies.

3 Des scénarios à étudier pour 2020

Cette réunion a servi de premier état des lieux. Maintenant, les experts vont continuer leur travail en fournissant trois scénarios en fonction des enjeux qu'ils ont énoncés. Pour Alain Riffaud, « le but est d'avoir un développement équilibré, durable et profitable à tous. Il faut bien choisir ce qui est le plus approprié pour chaque Communauté de communes ». Le but du syndicat est d'arriver à élaborer un document commun avant 2020, qui aura valeur contraignante pour des règles locales plus concrètes, comme le plan local d'urbanisme (PLU) ou l'implantation des zones d'aménagement concerté.

Dernière chance pour visiter l'expo Martell

Clap de fin pour « Martell dans la cité », au musée d'Art et d'Histoire. L'exposition clôt ses portes dimanche, après avoir été prolongée d'un mois en raison de son succès. L'occasion, pour ceux qui auraient raté le coche, d'en apprendre plus sur l'histoire tricentenaire de cette maison de négociants.



LE PIÉTON

Ne sait plus à quelle ligne se fier. Devant le parking de La Poste de Crozin, les emplacements peuvent être interprétés de deux façons : un parking en épi ou en bataille. Le damier formé par les lignes est plutôt amusant, mais il arrive à certains automobilistes de ne pas se gêner dans le même sens que les autres, faisant ainsi perdre de la place. Le Bipôle lance donc un petit appel aux services municipaux pour régler ce casse-tête ô combien important...



AGENDA

Aujourd'hui
Atelier pour les enfants. À 14 h 30, « BD et architectures », atelier d'initiation à la bande dessinée au couvent des Récollets. Tarif : 2 euros, sur réservation au 05 36 45 007.

Info 16. De 14 h 30 à 16 h 30, permanence de l'aide aux techniques de recherche d'emploi, au 53 rue d'Angoulême. Gratuit, ouvert à tous et sans rendez-vous. Tél. 05 45 82 62 00.

Cours de nage pour débutants. De 18 h à 20 h au couvent des Récollets, salle 6, cours gratuits sous réserve d'adhésion : 18 euros par an. Tél. 05 16 45 19 94.

« SUD OUEST »
Rédaction, Place François-I^{er} BP 7091, cedex 16106. Tél. 05 45 36 62 80. E-mail : cognac@sudoest.fr. Publicité. Tél. 05 45 36 62 85.

EN BREF

MUSIQUE
Le 2^e Concours international de piano du pays du cognac aura lieu dimanche, à la grande salle de Meauzac à Cognac. L'entrée est libre et gratuite toute la journée mais les visiteurs sont priés d'arriver à 10 ou 15 heures afin de ne pas déranger les participants à l'accueil.

VOYAGE
Une conférence sur « Les Voix de l'invisible » aura lieu samedi au couvent des Récollets, de 14 heures à 18 h 15. Entrée : 15 euros. Une séance de méditation sera proposée.

Meubles VERT
SOLDES
sur une sélection de produits dans tout le magasin
-20% -30% -40% -50%
UNION COMMUNE MULTISÉCTORIELLE
Saint-Jacques - COGNAC - www.meublevert.fr
Du mardi au samedi 9h - 12h / 14h30 - 19h

CAROFF & FILS SARL
NOUVEAU LOCATION
LOCATION BROUVER DE BRANCHES
Multi-vegetaux
Dimanche de 10h à 12h
42 bis, rue Ravaz - SEONZAC - 05 45 83 44 26

Cognac

Pauline-Kergomard rabotée

ÉDUCATION L'école maternelle perd une de ses cinq classes. Les parents d'élèves et les commerçants expriment leur déception

PHILIPPE MÉRARD
p.merard@sudoest.fr

Une surprise pour la municipalité. Alors que l'inspection académique avait dit en cours d'année que les écoles de Cognac seraient pas menacées, elle a annoncé par courrier le 21 juin, que l'école maternelle Pauline-Kergomard perdrait l'une de ses cinq classes à l'automne. La nouvelle a été communiquée au conseil d'école lundi dernier.

L'association des parents d'élèves et celle des commerçants du centre-ville s'opposent conjointement un communiqué exprimant leur déception et leur incompréhension. Kergomard a bien des atouts. Son accessibilité, en cœur de ville. Une halte-garderie qui pousse jusqu'à 19 h 15, un défilé précis aux yeux des personnes qui travaillent jusqu'à 19



L'école du centre-ville est très appréciée par les familles. PHOTO M. M.

heures, les commerçants notamment. Une équipe pédagogique très appréciée, menée par une directrice « extraordinaire », salue Nathalie Violante, présidente de l'association des commerçants du centre-ville, mais aussi mère d'élève...

« Équilibrer les effectifs » Voilà pourquoi l'établissement attire des familles au-delà de sa zone de recrutement géographique. « Mais, pour la rentrée à venir, les services de la vie scolaire ont eu ordre de diriger les enfants vers d'autres établissements et de diriger les enfants des communes voisines dans d'autres écoles maternelles de Cognac. L'objectif premier pour la municipalité est d'équilibrer les effectifs sur les différentes écoles de la commune. Si cette volonté est compréhensible, il n'en reste pas moins que c'est encore un établissement so-

lidaire du centre-ville qui en fait les frais », écrivent les deux associations, soulignant ainsi que le cœur de ville a déjà « cotisé » à l'effort avec la fermeture de la maternelle Jean-de-la-Fontaine en 2015.

Adjointe aux affaires scolaires, Nathalie Lacroix dément une stratégie délibérée, en pointant plutôt la démographie flagrant. Elle se traduit par 70 élèves en moins à Cognac à la rentrée 2016. Pauline-Kergomard n'était pas paré. Il y avait 129 élèves en 2013, mais 109 en 2014. La fermeture de La Fontaine a regagné les troupes à 122 en 2015. Mais il y a eu une dizaine de départs en cours d'année, et pour 2016, le compteur en est à 103.

Plusieurs écoles fragilisées
L'élue indique avoir refusé pour cette école neuf demandes sur vingt-huit du périmètre géographique « Neuf,

UN TOUR EN VILLE

Le Scot sur les rails

POLITIQUE Lancée en 2013, l'élaboration d'un schéma de cohérence territoriale (Scot) se précipite. Mercredi soir, les membres du comité syndical ont étudié le diagnostic du territoire réalisé par deux cabinets, EAU de Paris et Concept Ingénierie-Safer de Niort. Ces derniers ont proposé des scénarios de ce que pourrait devenir le territoire d'ici vingt ans, selon leurs choix politiques. Cela alimentera leur réflexion pour écrire le projet d'aménagement et de développement durable (PADD), qui devrait être soumis au vote en fin d'année. La réflexion est menée à l'échelle de l'actuel Pays Ouest Charente, c'est-à-dire en incluant le Rouillacais.



A. Riffaud préside le Scot. PHOTO M. M.

Comédiens et joueurs

THÉÂTRE Joueurs de L'USC Rugby, Richard Perkins et Samuel Ailette ont une autre passion, le théâtre. Ils participent au spectacle des ateliers du centre d'animation, ce soir à 20 heures au théâtre de Cognac.

SOLDES
2^e DEMARQUE
BIJOUTERIE* -20% - TEXTILE HABILLEMENT
JARDIN* -20% - CHAUSSURES
DECORATION MAISON -20% - DE REMISE SUPPLEMENTAIRE SUR LES ARTICLES DEJA SOLDES
* Remises signalées sur les produits.
Auchan
COGNAC CHATEAUBERNARD
Du mardi au samedi 9h30 à 21h30 du lundi au samedi
#LaVieQueJ aime

Affiches transmises aux communes en relai de la presse annonçant la tenue des réunions publiques au stade du diagnostic / Projet d'Aménagement et de Développement Durables

RÉUNIONS PUBLIQUES

Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Ouest Charente

COMMENT ORGANISER LE TERRITOIRE DE L'OUEST CHARENTE ?

FIXONS ENSEMBLE LES ORIENTATIONS DES NOUVEAUX DOCUMENTS D'URBANISME D'ICI 2039 !

Mardi 12 mars 20H
SALLE POLYVALENTE DE MERPINS

Mercredi 13 mars 17H
SALLE DES FETES DE SAINT CYBARDEAUX

Où construire ?
Où bien vivre ?
Où habiter ? Où se divertir ?

Où travailler ? Où commercer ?
Où planter ? Où stocker ?
Comment circuler ?

Pôle Territorial Ouest Charente - Pays du Cognac
Orléansville - Egrenay - Arçais - Rouillac - Segonzac
05.45.38.64.49 - maud.boulestev@grand-cognac.fr

Communauté de Communes du Rouillonnais

Pôle Territorial Ouest Charente - Pays du Cognac
Orléansville - Egrenay - Arçais - Rouillac - Segonzac
05.45.38.64.49 - maud.boulestev@grand-cognac.fr

GRAND-COGNAC

Affichage au Grand Débat à Segonzac (Salle des Distilleries) en relai de la presse annonçant la tenue des réunions publiques au stade du Document d'Orientation et d'Objectifs

RÉUNION PUBLIQUE

Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Ouest Charente

Le Document d'Orientation et d'Objectifs

DÉBAT SUR LES RÈGLES A ADOPTER POUR PARVENIR AUX OBJECTIFS DU TERRITOIRE D'ICI 2039

© ALP-Bouteville

OUVERT A TOUS LES HABITANTS DE GRAND COGNAC ET DU ROUILLACAIS

➔

MARDI 4 JUIN 2019
20H
SALLE DES FETES DE FOUSSIGNAC

Communauté de Communes du Rouillonnais

Pôle Territorial Ouest Charente - Pays du Cognac
Orléansville - Egrenay - Arçais - Rouillac - Segonzac
05.45.38.64.49 - maud.boulestev@grand-cognac.fr

GRAND-COGNAC

3.1.4. La transmission d'informations sur le SCoT de la région de Cognac aux communes pour une éventuelle insertion dans leurs publications municipales

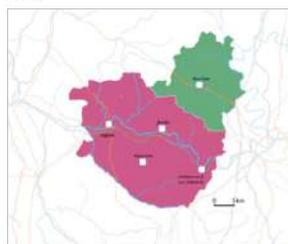
En octobre 2019, un jeu d'informations a été transmis aux communes pour une éventuelle insertion dans leurs publications municipales.

Celui-ci rappelle ce qu'est un SCoT, les étapes qui ont mailé l'élaboration du SCoT de la région de Cognac et ses grands axes et objectifs déclinés dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, ainsi que le Document d'Orientation et d'Objectifs.

L'élaboration du SCoT de la Région de Cognac se finalise...

Qu'est-ce que le SCoT ?

Le **Schéma de Cohérence Territoriale**, également appelé SCoT, est un **document de planification et d'urbanisme** qui a pour objectif d'organiser le territoire de manière cohérente et de dessiner son avenir à l'horizon 2039.



Le SCoT concerne le territoire de la communauté d'agglomération de Grand Cognac et de la communauté de communes du Rouillacais. (70 communes, 80 000 hab)

Les objectifs du SCoT intéressent de nombreuses politiques sectorielles telles que l'habitat, l'emploi, les déplacements, le développement économique et commercial, l'environnement et le développement durable, l'urbanisme notamment. L'enjeu réside dans l'atteinte d'un équilibre entre le développement du territoire nécessaire à la satisfaction des besoins actuels et à venir, et la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Le SCoT intègre de multiples normes juridiques issues des documents d'Etat ou régionaux dits « supérieurs », comme le Schéma d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET).

Le SCoT n'a pas vocation à dicter aux PLU leur contenu détaillé. Il fixe un cadre et des objectifs. Ce sont les futurs Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUI) des 2 intercommunalités qui définiront eux-mêmes leur zonage et les règles d'urbanisme applicables, mais ils devront être compatibles avec les orientations du SCoT.

Qui élabore le SCoT ?

C'est le **Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) Ouest Charente – Pays du cognac** qui est en charge de l'élaboration de ce schéma, avec l'aide du bureau d'études E.A.U. (Paris) et de Concept Ingénierie.

Le 25 novembre 2013, le Syndicat Mixte de Cohérence de la Région de Cognac a prescrit l'élaboration du SCoT sur l'ensemble de son périmètre de l'époque, à savoir les Communautés de communes du Grand Cognac, de Jarnac, de Grande Champagne, de la Région de Châteauneuf et du Rouillacais.

La compétence en matière de SCoT a ensuite été transférée au PETR Ouest Charente – Pays du Cognac le 24 novembre 2017 par arrêté préfectoral suite à la dissolution du Syndicat mixte de Cohérence de la région de Cognac.

Le PETR est un établissement public qui est soumis aux règles applicables des syndicats mixtes fermés (article L. 5711-1 du CGCT). Parmi ses autres missions, il est en charge du projet de territoire, du programme de financement européen LEADER, de la contractualisation avec la Région Nouvelle-Aquitaine et avec l'Etat. Enfin, il anime et coordonne plus largement les différents projets conduits dans les domaines de développement économique, social, culturel, touristique, environnemental et de l'urbanisme.

Le SCoT avance depuis 2013.

Trois grandes phases de travail ont eu lieu :

- La réalisation d'un diagnostic stratégique et de l'état initial de l'environnement permettant d'identifier les tendances à l'œuvre et les leviers d'action mobilisables pour le projet de territoire (de juin 2015 à mai 2016)
- L'écriture du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) qui constitue le socle politique du SCoT et énonce l'ambition et la stratégie pour le territoire (de juin 2016 à février 2019)
- La déclinaison des orientations stratégiques du PADD en prescriptions et recommandations au travers du DOD (Document d'Orientation et d'Objectifs) (de février 2019 à septembre 2019)

L'écriture d'un SCoT demande du temps, tant l'exercice est complexe et la concertation est nécessaire. De nombreuses réunions, ateliers de travail avec les élus et les organismes associés, échanges lors de réunions publiques ou avec le conseil de développement, ont permis d'aboutir au mois de septembre à une version finale du **DOD**, dernière étape du SCoT.

Informations proposées aux communes en octobre 2019



Quelles sont les prochaines étapes ?

L'ensemble des pièces qui composent le SCoT va être envoyé aux conseillers syndicaux du PETR. Lors du comité syndical du PETR le 28 novembre 2019, le bilan de concertation sera exposé et le projet de SCoT sera arrêté.

Le projet de SCoT arrêté sera envoyé pour avis aux personnes et organismes associés (Etat, Région, Chambres consulaires...) Ceux-ci disposeront de trois mois pour donner leur avis.

Une enquête publique aura ensuite lieu afin que chacun puisse exprimer son avis sur le projet.

Les grands axes du SCoT

Organiser les grands équilibres entre les différents espaces du territoire pour une authenticité renouvelée et valorisée :

- Organiser une armature urbaine polycentrique renforçant la place de Cognac dans l'axe Charente, tout en maintenant les proximités rurales. Celle-ci prévoit notamment une croissance démographique de l'ordre de +0,40% / an en moyenne (soit 87 300 personnes environ à horizon 2039), différenciée selon l'armature territoriale choisie
- Consolider les ressources environnementales et paysagères pour des aménités naturelles attractives
- Faire des grandes entités paysagères naturelles le socle de la diversité territoriale
- Préserver l'espace agricole, vecteur d'authenticité et d'identité territoriale. Dans une logique de diminution de 46% du rythme annuel de consommation foncière des espaces agricoles et naturels, 52% de l'offre nouvelle en logements sera réalisée dans l'enveloppe urbaine et une densité moyenne de 14 logements à l'hectare sera recherchée pour le développement résidentiel en extension. Ces indicateurs chiffres sont également différenciés en fonction de l'armature territoriale choisie.

Faire du bien-vivre l'ambassadeur d'un territoire se vivant autrement :

- Développer des mobilités adaptées à tous
- Affirmer l'offre en commerce et équipements pour un cadre de vie animé, agréable et facilité. Renforcer les centralités en interdisant notamment les implantations en secteur de périphérie en-dessous de 150 m² de surface de vente, appuyer la pérorisation d'une offre de proximité limitant les déplacements contraints au quotidien, ne pas créer de nouveaux parcs commerciaux.
- Assurer un développement résidentiel garantissant adaptabilité, convivialité, sociabilité et sécurité pour tous. Pour cela, 6500 logements supplémentaires seront produits à l'horizon 2039.
- Garantir un aménagement et des morphologies urbaines en cohérence avec l'identité patrimoniale du territoire et du « bien-vivre »
- Gérer les risques et les nuisances pour une meilleure protection des populations

Maintenir l'excellence économique de la filière des spiritueux et diversifier le tissu économique pour une performance globale :

- Maintenir l'excellence de la filière spiritueuse et agir pour la diversification économique permettant une plus grande liberté de choix à l'égard de l'emploi. 109 ha identifiés pour le développement des zones d'activités économiques du territoire d'ici 2039 et 60ha identifiés pour la filière cognac.
- Faire du tourisme un vecteur de l'économie et d'expérimentation de l'identité locale
- Soutenir, valoriser et accompagner le développement des productions primaires
- Valoriser les ressources dans le cadre de la politique énergétique pour lutter contre le réchauffement climatique

Donner son avis ?

Des informations régulières sont mises en ligne sur le site dédié au SCoT de la Région de Cognac : <http://cognac-proscot-sau.fr/>
L'ouverture de l'enquête publique sera annoncée par voie de presse.
Le dossier de SCoT et le registre de concertation sont à la disposition du public au siège du PETR, à Jarnac.

Pour toute information, contactez le PETR Ouest Charente - Pays du Cognac, 1 rue du Port, 16200 Jarnac, au : 05.45.36.64.49. ou à mauriloune.stehle@orange.fr

3.1.5. La mise à disposition des documents du SCoT sur le site internet consacré à son élaboration

Le SCoT dispose d'un espace dédié sur internet à l'adresse suivante : <http://cognac.proscot-eau.fr>

Cet espace publie les actualités du SCoT et comporte plusieurs rubriques permettant un accès aux différents documents qui ont contribué à élaborer le SCoT de la région de Cognac.

Y sont classés l'ensemble des documents selon les phases d'élaboration du SCoT :

- Phase 1 : Élaboration du Diagnostic et de l'État Initial de l'Environnement.
- Phase 2 : Projet d'Aménagement et de Développement Durables.
- Phase 3 : Document d'Orientation et d'Objectifs.

Les panneaux de concertation sont également consultables au travers d'un onglet qui leur est réservé.

Par ailleurs, un espace de contact permet également d'envoyer ses remarques, observations ou questions.

Page d'accueil du site de concertation du SCoT de la région de Cognac

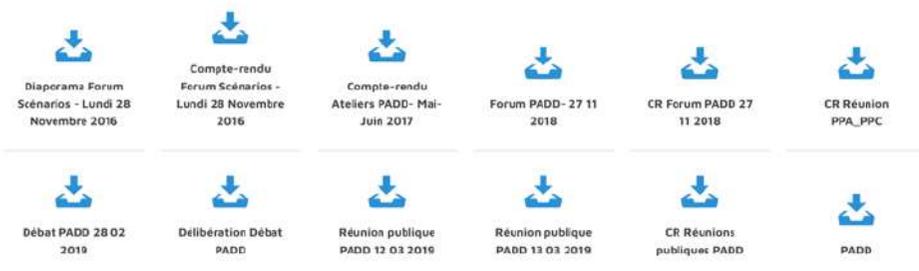


Arborescence du site internet dédié au SCoT de la région de Cognac

Phase 1 : Élaboration du Diagnostic et de l'État initial de l'Environnement.



Phase 2 : Projet d'Aménagement et de Développement Durable.



Phase 3 : Document d'Orientation et d'Objectifs.



Panneaux de concertation.



Espace de contact du site internet du SCoT de la région de Cognac

NOUS CONTACTER

Pour toute information complémentaire, veuillez trouver ci-dessous les coordonnées du PETR Ouest-Charente - Pays du Cognac

Votre nom (obligatoire)

Votre email (obligatoire)

Sujet

Votre message

3.1.6. La communication relayée par les collectivités du SCoT

Les collectivités se sont mobilisées pour donner de l'information au public au travers de leur site internet, des réseaux sociaux (Facebook, Twitter) qu'elles animent ou bien encore de leurs bulletins / lettres municipaux.

Site internet de la CA Grand Cognac avec un espace consacré au SCoT...



Le Schéma de cohérence territoriale de la région de Cognac est un document d'urbanisme, de planification et d'aménagement du territoire dont le périmètre englobe la communauté d'agglomération de Grand Cognac et la communauté de communes du Rouillais.

Le SCoT est d'autant plus déterminant qu'il oriente l'élaboration du contenu du PLU et que tous les documents d'urbanisme du territoire doivent être compatibles et cohérents avec celui-ci.

— LA DÉMARCHÉ D'ÉLABORATION DU SCOT

L'élaboration du SCoT est portée et pilotée par le Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays Ouest Charente (PETR - Ouest Charente - Pays du Cognac). La communauté d'agglomération de Grand Cognac et la communauté de communes du Rouillais ont en effet confié l'élaboration de ce document au PETR - Ouest Charente - Pays du Cognac. Le comité de ce PETR prend la forme d'un comité syndical regroupant vingt élus de la communauté d'agglomération de Grand Cognac et vingt élus de la communauté de communes du Rouillais.

L'élaboration du SCoT est une démarche qui vise à se projeter dans les 15 à 20 années qui viennent sur le territoire et à envisager de manière stratégique ses atouts, ses contraintes, ses spécificités pour permettre un développement équilibré, durable et attractif sur le long terme. Le SCoT donne ainsi de grandes orientations en matière d'aménagement pour dessiner le territoire de demain et touche à de nombreux domaines :

... avec un système de renvoi vers le site internet du SCoT de la région de Cognac => Liens utiles / La démarche SCoT

2015	Phase d'élaboration du diagnostic et de l'état initial de l'environnement
2016	Présentation du diagnostic aux élus du territoire
2017	Elaboration du pré-PADD, notamment par le biais de groupes de travail thématiques
2018	Validation d'un scénario pour le PADD
2019	Elaboration du DOO pour permettre de donner corps au scénario envisagé dans le PADD. Validation du SCOT

Les dossiers et notamment le « porter à connaissance » de l'Etat sont également à disposition du public au bureau du PETR.

Liens utiles

[LA DÉMARCHÉ SCOT](#)

Site internet du PETR Ouest-Charente – Pays du Cognac et sa page dédiée au SCoT



Site internet de la Mairie de Salles d’Angles annonçant la tenue prochaine d’une réunion publique

MENU DES CANTINES DE JUIN/JUILLET 2019

NON CLASSÉ 25 MAI 2019

SCOT : Prochaine réunion le mardi 4 juin

Utilisation de Facebook pour communiquer et échanger directement avec les citoyens





L'URBANISME

UN SCOT DE PAYS ET UN SRADDT RÉGIONAL POUR ENCADRER LE PLUI

Un autre document doit être évoqué, le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale). Son élaboration décidée en 2012 était prescrite pour les 5 communautés de communes qui constituent désormais les deux communautés de Grand-Cognac et du Rouillacais, chacune dotée d'un PLUI.

La responsabilité du SCoT incombe au PETER (Pôle Economique Territorial et Rural) Ouest Charente -Pays du Cognac dont il se trouve qu'il est présidé par le maire de Gensac la Pallue.

Le SCoT a pour objet de fixer le cadre général qui s'impose aux PLUI, en particulier pour ce qui concerne la consommation foncière.

La loi impose de fixer des objectifs qui s'inscrivent dans une trajectoire de réduction de cette consommation, objectifs que les PLUI devront traduire dans les zonages et les règles que les PLUI devront obligatoirement fixer de manière précise.

Cette organisation est évidemment contraignante, mais elle va être d'autant plus que le SCoT devra être compatible avec un nouveau document qui doit être élaboré par la région le SRADDT (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire).

Il se trouve que pour la Nouvelle Aquitaine, ce schéma, qui n'est pas encore voté, prévoit une **réduction de 50 % des surfaces consommées pour l'habitat et l'économie.**

On relève que le SCOT et les PLUI doivent satisfaire à des conditions de forme strictes : établissement d'un diagnostic d'abord puis élaboration d'un PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) que les documents de Développement Durable doivent impérativement respecter prescriptifs devront impérativement respecter le DOO (Document d'Orientation et d'Objectif) pour le SCOT et le zonage et les règlements pour les PLUI.

SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale).

Le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) est un document d'urbanisme qui détermine le projet de territoire. C'est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification intercommunale.

Il vise à mettre en cohérence l'ensemble des politiques, notamment en matière d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement et de paysage.

Le SCOT contient 3 documents :

- Un rapport de présentation, qui contient notamment un diagnostic et une évaluation environnementale du projet d'aménagement,
- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD),
- Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO), qui est opposable juridiquement aux PLUI et PLU, PLH, PDU et cartes communales, ainsi qu'aux principales opérations d'aménagement (ZAD, IAC, lotissements de plus de 5 000 m², réserves foncières de plus de 5 ha...)

PETER (Pôle Economique Territorial et Rural) Ouest Charente -Pays du Cognac

Un Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETER) est un établissement public regroupant plusieurs établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre associés dans un périmètre territorial non enclavé sous la forme d'un syndicat mixte.

Le Pays (Ouest Charente -Pays du Cognac) est un territoire cohérent sur le plan géographique, culturel, économique et social, à l'échelle d'un bassin de vie ou d'un bassin d'emploi. Il exprime la communauté d'intérêts économiques des communes ou des EPCI qui le composent.

SRADDT (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire)

Le SRADDET est le Schéma régional d'aménagement durable et d'égalité des territoires qui a été élaboré pour réduire les déséquilibres et offrir de nouvelles perspectives de développement et de conditions territoriales.



L'URBANISME

La question de la consommation foncière

Cette question est posée pour plusieurs raisons

L'étalement urbain a montré ses limites en multipliant les coûts d'aménagements et de transports, en complexifiant la répartition et le fonctionnement des équipements publics et en créant des problèmes environnementaux de toutes natures.

Les bonnes terres agricoles se raréfient et leurs coûts augmentent. C'est pourquoi, le PCS, puis le PLUI de Gensac-La-Pallue ont défini des zones d'extension pour l'habitat, avec des orientations générales d'aménagement. Dans le même temps, des règles plus souples à l'intérieur des enveloppes urbaines devaient permettre de densifier le bourg. C'est dans cet esprit que votre municipalité a créé des chemins piétons pour faciliter les déplacements et encourager l'équipement commercial. Dans le même temps, elle mettait tout en œuvre pour une zone d'habitat inscrite dans l'identité communale, cohérente, diversifiée et répondant aux besoins sociaux des habitants.

Nul doute que le SCoT et le PLUI seront plus contraignants dans cette direction. C'est ainsi que les dents creuses dans les enveloppes urbaines viennent d'être recensées dans le but d'y favoriser les constructions en limitant les surfaces potentiellement autorisées pour la construction en extension (lotissements).

Ces objectifs devront en outre s'inscrire dans une restriction des surfaces dans la globalité des 57 communes, ce qui conduira inévitablement à attribuer davantage de droits à construire dans les communes les plus équipées. L'enjeu des communes est donc de démontrer une logique de développement qui leur permette de justifier ces zonages. C'est à cette condition que toutes, absolument toutes, ont leur chance.

Au plan économique, notre territoire a une spécificité qu'il faut défendre. Le vignoble s'est fait des objectifs de croissance très importants pour répondre aux besoins du négoce qui investit très concrètement. Il faut donc des surfaces pour la vigne, mais la production du cognac et sa commercialisation font que pour un ha planté, il faut des distilleries, des tonnelleries, de la logistique et surtout du stockage dans des proportions bien plus importantes que pour d'autres productions agricoles.

Le enjeu de notre territoire est donc d'avoir une approche très qualitative de l'utilisation des sols, en espaces délaissés par exemple afin de laisser la possibilité de développement des espaces écologiques au-delà des limitations initialement fixées. Plus qu'ailleurs, il est aussi nécessaire de trouver les moyens de reconstruire la ville dans le village. C'est ainsi que des chais de stockage, qui doivent quitter les centres bourgs pour des raisons de sécurité, doivent laisser la place pour des constructions d'habitations, plutôt que celles-ci n'aillent occuper des espaces périphériques devenus rares.

On le voit, le défi est de taille. Il doit en outre être réaliste au regard des stratégies patrimoniales de tout un chacun. Il ne sert par exemple à rien de trop limiter les espaces constructibles, sachant que les propriétaires n'ont jamais l'obligation de vendre, sauf procédures exceptionnelles, et que nul ne peut prévoir très précisément et à l'avance les terrains qui seront effectivement disponibles à la construction.

Ce calendrier est très serré, mais il est nécessaire. En effet, nous avons vu que les PLUI doivent respecter le SCOT. C'est pourquoi au vu du temps nécessaire à l'élaboration du PLUI et la nécessité de le voter le plus rapidement possible pour éviter d'être confrontés à des PLU communaux obsolètes. Ils ne peuvent plus être adaptés qu'à la marge. Le conseil de Grand-Cognac a décidé de tout faire pour que le PADD du PLUI soit adopté avant le renouvellement des conseils municipaux et communautaires du printemps 2020.

Page 42

La Lettre Municipale N°15 - Janvier 2019

3.2. Les actions pour la participation du public

3.2.1. La mise à disposition d'un cahier d'observation pour recueillir les remarques du public

Un cahier d'observation destiné au public a été mis en place pour consigner leurs éventuelles remarques, observations ou questions au siège du PETR Ouest-Charente – Pays du Cognac.

A l'issue de la phase de concertation, aucune contribution n'a été faite.

Mise à disposition du public du dossier de concertation du SCOT accompagné du cahier d'observation



3.2.2. Les réunions publiques

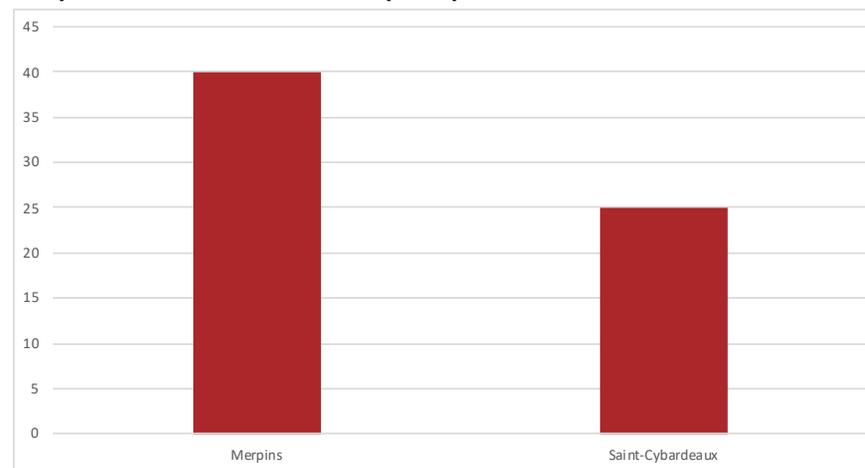
A - Phase Diagnostic / Enjeux / Projet d'Aménagement et de Développement Durables

2 réunions publiques ont porté sur la démarche d'élaboration du SCoT de la région de Cognac, la mise en évidence des enjeux et défis auxquels le territoire est confronté, ainsi que le projet politique et la stratégie souhaitée par les élus du SCoT.

Les réunions ont eu lieu le :

- 12 mars à la salle polyvalente de Merpins.
- 13 mars 2019 à la salle des fêtes de Saint-Cybardeaux.

Fréquentation lors des réunions publiques



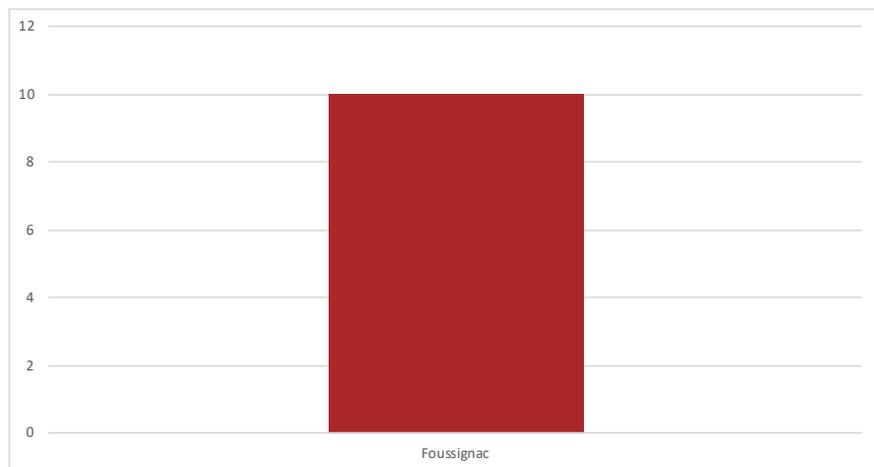
B - Phase Document d'Orientation et d'Objectifs

1 réunion publique qui a précisé les actions à mettre en œuvre pour concrétiser le Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

La réunion a eu lieu le :

- 4 juin à la salle des fêtes de Foussignac.

Fréquentation lors de la réunion publique



3.2.3. Le stand d'exposition à la Foire de la Grande Champagne

Lors de la Foire de la Grande Champagne à Gensac-la-Pallue, le PETR a tenu un stand consacré exclusivement au SCoT.

Les panneaux d'exposition ont agrémenté l'installation.

A cette occasion, ce ne sont pas moins d'une trentaine de personnes qui sont venus échanger et poser leurs questions à la chargée de mission SCoT et au Président du PETR.

Stand du PETR avec les panneaux relatifs au SCoT



4. La mobilisation des partenaires et des élus

Dans une démarche voulue et assumée de co-construction, comme relatée dans la partie consacrée à la concertation dans la délibération relative à la prescription du SCoT de la région de Cognac datée du 25 novembre 2013, la mobilisation avec les élus et les échanges avec les partenaires lors de chacune des phases : Diagnostic, PADD et DOO, ont aidé à l'élaboration du projet de SCoT.

Par ailleurs, le Président du PETR a aménagé des temps de rencontre avec les Présidents des deux EPCI du SCoT de la région de Cognac en parallèle de la démarche de concertation.

Mobilisation des partenaires publics associés et consultés

Actions de concertation	Date
Forum de lancement	15 septembre 2015
Forum Diagnostic et travail en ateliers thématiques	25 janvier 2016
Association des Personnes Publiques Associées et Consultées	<ul style="list-style-type: none"> 18 mai 2015 (Diagnostic et Etat Initial de l'Environnement) 28 novembre 2018 (PADD) 4 juin 2019 (DOO)
Rencontre avec le BNIC	15 janvier 2019
Association du Conseil de Développement	<ul style="list-style-type: none"> 25 octobre 2018 18 février 2019
Rencontre avec la DDT	<ul style="list-style-type: none"> 21 septembre 2018 (PADD) 12 juin 2019 (DOO)
Réunion de travail avec les bureaux d'études des PLUi et PLH	<ul style="list-style-type: none"> 6 septembre 2017 (CC Rouillacais) 4 octobre 2018 (CA Grand Cognac)

Liste des partenaires conviés à co-construire le projet de territoire

Partenaires conviés
DREAL
Chambre d'Agriculture Charente
Agence Régionale de Santé
CCI de la Charente
CdC Haute Saintonge
Centre Régional de Propriété Forestière Poitou-Charentes
Conseil Départemental Charente
ADA Jarnac
Syndicat Mixte Bassin de l'Antenne
CdC Vals de Saintonge
BNIC
CA Grand Cognac
Syndicat du Bassin des Rivières de l'Angoumois
CMA Charente
Région Nouvelle-Aquitaine
Direction Départementale des Territoires
Pays de la Saintonge Romane
EPTB
SIAH du Bassin du Né
PETR du Ruffécois
SCoT de Grand Angoulême
Conseil de Développement
CdC du Rouillacais
ADIL 16
ATMO
CAUE Charente
Comité national du Pineau des Charentes
INAO
Sous-préfecture de la Charente
Conseil régionale Viticulture et Spiritueux
Préfecture de la Charente
Charentes tourisme
Agence de l'eau Adour-Garonne
AREC

Mobilisation des élus

Actions de concertation	Date
Entretien avec chaque Communauté de communes	Janvier 2016
Forum de lancement	15 septembre 2015
Forum Diagnostic et travail en ateliers thématiques	25 janvier 2016
Comités de pilotage PADD	<ul style="list-style-type: none">• 29 juin 2016• 17 janvier 2017• 21 mars 2018• 21 septembre 2018• 30 octobre 2018
Forum scénarios et travail en ateliers thématiques	28 novembre 2016
Ateliers thématiques PADD	<ul style="list-style-type: none">• 20 avril 2017• 4 mai 2017• 9 mai 2017• 20 juin 2017
Ateliers sur l'Approche Environnementale de l'Urbanisme	<ul style="list-style-type: none">• 9 octobre 2017• 18 octobre 2017
Forum PADD	27 novembre 2018
Présentations spécifiques CdC du Rouillacais	<ul style="list-style-type: none">• 18 février 2019 (PADD)• 9 septembre 2019 (DOO)
Débat PADD	28 février 2019
4 ateliers thématiques DOO	<ul style="list-style-type: none">• 12 mars 2019• 13 mars 2019 (*2)• 3 mai 2019
Forum DOO	28 mai 2019
Comités de pilotage DOO	<ul style="list-style-type: none">• 18 janvier 2019• 19 juillet 2019
Comité syndical de validation du DOO	26 septembre 2019

Panneaux d'exposition en marge du forum DOO



Partie 2 : Synthèse des contributions et observations formulées par le public et leur prise en compte

1. La synthèse des contributions et observations

1.1. Les échanges en réunions publiques

Dans l'ensemble, les échanges entre les participants se sont focalisés sur l'attractivité territoriale et l'amélioration du cadre de vie.

Le développement démographique

Le développement démographique interpelle par son niveau, mais en même temps, il s'avère indispensable pour donner de la force au bassin d'emploi cognaçais. C'est par cette contradiction que les habitants ont commencé à aborder la thématique de la croissance démographique.

Ensuite, les réunions ont mis en lumière une véritable inquiétude exprimée par le public quant aux liens existants entre faiblesse de la croissance démographique et suppression / démantèlement de certains équipements et services.

La connexion du territoire à l'extérieur

Tout est parti de plusieurs constats partagés par les participants aux réunions. L'accessibilité du territoire pose question : des transports en commun limités, une 2*2 voies discontinuée, des dessertes ferroviaires en diminution..., tous ces exemples montrent toute la difficulté de connecter le territoire aux espaces d'emplois, de

services et d'équipements voisins : Poitiers, Bordeaux, La Rochelle, notamment.

Les mobilités douces et alternatives à la voiture individuelle

Les modes de vie évoluent dans les rapports aux mobilités pour des raisons environnementales, de qualité de vie et de santé. C'est dans ce sens que des personnes demandent à ce que les pistes cyclables se développent ainsi que les aires de co-voiturages.

La formation

Les jeunes quittent le territoire par manque de formations. Une fois les diplômes obtenus, ils ne reviennent pas. C'est en ces termes que le public a partagé ses avis sur la question de la formation.

Afin de les garder, il semble, de leur point de vue, impératif d'être un territoire en capacité d'offrir un panel de formation en capacité de retenir les futures forces vives du territoire.

Le développement économique

Le public a largement réagi à cette thématique. Selon ses dires, le territoire n'arrive pas à développer le nombre d'emplois, l'ambition d'être attractif ne pourra être atteinte.

En outre, il est ressorti des échanges que la forte spécificité liée à la filière du cognac ne peut être souhaitable à long terme. Pour cause, des cycles existent et ils conviennent donc de les anticiper.

Le développement du commerce

Cette question a été abordée sur une double dimension très consensuelle.

D'abord, le maintien des commerces de proximité dans les centres villes et bourgs est une priorité pour que ces derniers puissent « vivre ». Cela implique pour certains de limiter l'expansion de nouvelles zones commerciales.

Ensuite, l'aménagement commercial doit répondre aux changements de modes de vie des consommateurs plus enclins à rechercher de la proximité et de la qualité.

Le cadre de vie par le paysage

Incontestablement, les différentes assistances ont plébiscité le paysage comme vecteur du cadre de vie.

Pour autant, la banalisation du paysage liée à la culture de la vigne interpelle certains. Ce à quoi d'autres ont répondu que c'est justement cette spécificité qui permet de démarquer le territoire et de bâtir un cadre de vie qui lui est propre.

L'alimentation locale

Les manières de consommer changent. Quelques voix se sont faites entendre sur ce constat et ont appelé à permettre le développement de cultures maraîchères qui pourraient satisfaire une partie de la demande en produits locaux.

La présence de médecins

Face au vieillissement de la population, les besoins de services de santé iront en grandissant. C'est en rapport avec ce lien que des participants ont réclamé une mobilisation vigoureuse pour enrayer le déclin de la population de médecins.

La production énergétique

Les ambitions nationales de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'amélioration de la qualité de l'air et d'augmentation du recours aux énergies renouvelables ont été au centre de discussions. A cette fin, le recours au mix énergétique a été abordé et surtout sa faisabilité sur le territoire.

1.2. Les observations consignées dans le cahier de concertation

Aucune observation faite.

2. La prise en compte des contributions et observations dans le cadre de l'élaboration du SCoT

La participation des acteurs du territoire, qu'ils soient habitants ou élus, a permis de préciser et d'enrichir le projet de territoire exprimé dans le SCoT.

Dans l'ensemble, les contributions et observations ont révélé des dénominateurs communs partagés à la fois sur les enjeux, les défis et sur le cœur même du projet porté par les élus du SCoT de la région de Cognac.

De manière synthétique, le SCoT a cherché à répondre, dans le cadre de ses compétences, aux différents aspects et thèmes soulevés par le public.

- Ainsi, sur le développement démographique, l'ambition est de trouver une croissance du nombre des habitants en adéquation, tout d'abord, avec le développement économique à venir.

Mais encore, au travers de la hausse sensible du nombre d'habitants envisagée par le projet de SCoT, il s'agit d'atténuer les effets du vieillissement sur le renouvellement des savoir-faire et de la main d'œuvre, sur la présence de certains équipements (écoles, commerces...).

- L'importance que le public a exprimé sur la notion de proximité est indéniablement au cœur du projet de territoire et du SCoT. L'aménagement qu'ils promeuvent tend à rapprocher les habitants des lieux d'activités (espaces économiques, lieux de loisirs, de commerce, de culture, équipements de santé, de formation...).

Plus encore, il est recherché une proximité interne et externe au travers de mobilités alternatives à la voiture individuelle, vélo et co-voiturage, entre autres, au travers du maintien de la fonctionnalité des trois gares que comptent le territoire et au travers du numérique.

Enfin, l'émergence d'une demande en production locale est prise en considération puisque des actions sont mises en exergue pour accompagner le développement des circuits de proximité.

- Le volet économique revêt une teneur particulière puisque la filière des spiritueux et son produit phare le cognac amènent de la spécificité qui se traduit au-delà des activités économiques, par des paysages caractéristiques et une véritable identité locale.

Comme l'ont souvent rappelé les habitants, le développement du territoire est conditionné au développement économique. A cette fin, la stratégie du SCoT et ses orientations supposent de conforter la filière et d'accompagner la diversification du tissu économique. Le but avoué étant de donner une liberté de choix dans les parcours professionnels des actifs.

- Enfin, pour répondre à la question de la qualité du cadre de vie, le SCoT se veut sensible :
 - Aux préoccupations à l'égard du changement climatique par un mode de développement durable qui préserve et protège les richesses environnementales associées au territoire.
 - A la mobilisation des ressources naturelles présentes localement pour produire de l'énergie.
 - A la réduction de la consommation foncière des espaces agricoles, naturels et forestiers.

- Au maintien du caractère rural du territoire et des équilibres territoriaux avec des espaces de vie dynamiques qui préservent leurs spécificités au nom d'une complémentarité globale créatrice de richesses.

